

RECONNAISSANCE DE L'ENGAGEMENT ETUDIANT EN LICENCE ET MASTER PROCEDURE A L'UFR DE PSYCHOLOGIE

LE DISPOSITIF DE VALIDATION

L'engagement étudiant permet aux étudiant·e·s de l'université Caen Normandie engagé·e·s au sein d'activités mentionnées à l'article L611-9 du code de l'éducation de demander que les compétences, aptitudes et connaissances, disciplinaires ou transférables, acquises dans l'exercice de ces activités et qui relèvent de celles attendues dans leur cursus d'études, soient reconnues au titre de leur formation.

Un·e étudiant·e ne peut s'inscrire qu'une fois par cycle (licence ou master) à l'engagement étudiant.

La validation de l'engagement étudiant s'effectue à chaque semestre pair de l'année de formation de licence (S2, S4 et S6) et de master (S2 et S4). Lorsque l'étudiant·e en fait la demande il ou elle doit soit 1) avoir réalisé l'activité concernée au cours des semestres universitaires antérieurs de la licence ou du master (ex. validation au S4 de la licence pour une activité réalisée au S1 ou validation en master pour une activité réalisé en licence) ou 2) avoir débuté l'activité au semestre impair précédent la demande de validation (ex. validation au S2 pour une activité débutée au S1) et y être suffisamment engagé·e pour faire valoir des acquis de compétences et connaissances au regard du calendrier (cf. infra).

Activités concernées par une reconnaissance dans le cursus de l'étudiant :

- d'une activité bénévole au sein d'une association régie par la loi du 1er juillet 1901 ou inscrite au registre des associations en application du Code civil local applicable dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle ;
- d'une activité professionnelle, que celle-ci s'exerce ou non au sein de l'établissement ;
- d'une activité sportive exercée par les personnes inscrites sur les listes mentionnées à l'article L. 221.2 du Code du sport ;
- d'une activité militaire dans la réserve opérationnelle ;
- d'un engagement dans la réserve opérationnelle de la police nationale ;
- d'un engagement de sapeur-pompier volontaire ;
- d'un service civique ;
- d'un volontariat dans les armées.

LA PROCEDURE

1) Constitution et validation du dossier de candidature

L'étudiant-e doit déposer sa candidature à l'inscription à l'engagement étudiant sur la plateforme eCandidat : <https://candidatures.unicaen.fr/ecandidat/#!accueilView>.

Le dépôt des candidatures est autorisé uniquement au semestre 1 (cf. calendrier).

Le dossier de candidature comprendra :

- **une fiche de candidature individuelle** à compléter indiquant la nature de l'engagement ;
- **un formulaire à compléter par la structure d'accueil**, décrivant succinctement les missions confiées ainsi que le nombre d'heures consacrées à l'engagement et sa périodicité pour l'année en cours ;
- **une lettre**, d'une page maximum, décrivant les activités/missions bénévoles ou professionnelles exercées et argumentant en quoi elles complètent/nourrissent votre projet professionnel et de formation, et en quoi elles sont en lien avec les compétences visées dans le cycle de formation en psychologie dans lequel vous êtes inscrit-e (licence ou master) ;
- **un CV** d'une page maximum.

La candidature sera évaluée par le jury *ad hoc* qui émettra un avis de recevabilité ou non.

2) Modalités d'évaluation et de validation de l'engagement étudiant

Les modalités comprennent :

- a) **La rédaction d'un rapport** dactylographié de 5 à 10 pages maximum.

Ce rapport ne devra pas être uniquement descriptif et il devra faire état d'une démarche réflexive sur les actions menées et les résultats obtenus afin de justifier des compétences, connaissances et aptitudes acquises. Les compétences ciblées peuvent être transversales et/ou disciplinaires du parcours d'études en psychologie.

Le rapport comprendra une introduction (où ? nom du référent ? nombre d'heures et périodicité ? justification du choix de l'engagement et objectif visés) et une conclusion (sur l'expérience acquise et en quoi cet engagement a nourri le projet professionnel et de formation) et abordera dans le corps du texte : la structure dans laquelle la mission a été effectuée, la ou les missions effectuées par l'étudiant-e ainsi que les compétences acquises (analyse réflexive) en lien avec le référentiel de la formation suivie (cf fiche RNCP licence ou master).

Le document sera organisé et présenté aux normes APA (paragraphe et pages numérotés ; interligne 1,5 ; type de police classique, taille = 12 ; texte justifié ; marges = 2,5) et utilisera le modèle de page de garde disponible dans l'espace eCampus dédié.

Le rapport devra être déposé sur eCampus dans l'espace « L'engagement étudiant – Licences et Masters » en respectant le calendrier défini par l'UFR de Psychologie (cf. infra).

Les qualités rédactionnelles seront également appréciées lors de l'évaluation.

b) Une fiche d'évaluation complétée et signée par le référent ou la référente de l'activité bénévole ou professionnelle de l'étudiant-e.

Ce document devra être transmis directement par le référent ou la référente à la commission « engagement étudiant » de l'UFR psychologie à : psychologie.engagement@unicaen.fr en respectant le calendrier défini (cf. calendrier).

Sans ce document le jury ne pourra pas procéder à la validation de l'engagement étudiant.

c) Une soutenance orale de 10 minutes (comportant un temps de présentation et un temps de questions) au cours de laquelle l'étudiant-e devra présenter les activités réalisées en expliquant la façon dont elles lui ont concrètement permis d'acquérir les compétences identifiées (exemples de situations rencontrées ...).

La qualité de la présentation et de l'expression orale seront également appréciées lors de l'évaluation.

A l'issue de la soutenance et sur la base de l'ensemble des documents fournis, le jury ad hoc se prononcera sur la validation ou non des compétences, connaissances et aptitudes acquises au cours des activités réalisées et attribuera une note sur 20.

L'engagement étudiant est validé si la note est $\geq 10/20$.

Les résultats de l'évaluation seront ensuite transmis au jury de diplôme.

Modalités d'attribution des points bonus :

- 0,25 point sont attribués pour chaque point supérieur à 10/20 à l'engagement étudiant.
- En licence, les points bonus s'ajoutent à la moyenne générale des UE transversales du semestre pair de l'année universitaire de la validation de l'engagement (UE10, UE20 ou UE30).
- En master, les points bonus s'ajoutent à la moyenne générale des UE du Bloc 1 du semestre pair de l'année universitaire de la validation de l'engagement (S2 ou S4).

ENGAGEMENT ÉTUDIANT - APPRENDRE À APPRENDRE



In fine, l'étudiant-e ayant validé son engagement se verra attribuer un « open badge » délivré par le CEMU qu'il pourra compléter et ajouter à son portfolio, son CV...

LE CALENDRIER 2023-2024

Pour la Licence et le Master

ACTIONS	DATES
Dépôt du dossier de candidature sur eCandidat	Entre le 09 Octobre et le 10 Novembre 2023
Réunion du jury	Semaine du 27 novembre 2023
Retour des avis aux candidats	Semaine du 04 décembre 2023
Dépôt du rapport dans l'espace eCampus	Le 12 février 2024 avant 16h
Envoi de la fiche d'évaluation par le référent ou la référente*	Le 12 février 2024
Soutenance devant le jury et prononcé de décision	Du 04 au 29 mars 2024

* psychologie.engagement@unicaen.fr